

Cadre théorique des différents parcours migratoires au Canada

Présentation préparée par **Me Virginie Beaubien**,
avocate en droit de l'immigration

302 Saint-Antoine Est
Montréal (QC) H2Y 1A3
Téléphone : (514) 929-3616
Virginie.beaubien@gmail.com

dans le cadre des **Rencontres interculturelles**
organisée par **La Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve**

Sources utilisées:

- Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2019, en ligne : <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2019.pdf>
- Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2020, en ligne : <https://www.canada.ca/content/dam/ircc/migration/ircc/francais/pdf/pub/rapport-annuel-2020-fr.pdf>
- Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, Immigrer et s'installer au Québec, en ligne : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/index.html>

1 travailleur sur 4

Au Canada est immigrant

341 180 personnes

Admises comme résidents permanents en 2018

30 087 réfugiés

Réinstallés au Canada en 2018, plaçant le Canada au 1^{er} rang mondial pour une deuxième année de suite

Relation fédéral-provincial

- **L'immigration est une responsabilité fédérale-provinciale-territoriale (FPT)**

Gouv. fédéral

- Établissement des niveaux d'immigration nationaux
- Définition des catégories d'immigration
- L'octroi du statut de personne protégée aux demandeurs d'asile au Canada
- La réunification des familles

Relation fédéral-provincial

- **L'immigration est une responsabilité fédérale-provinciale-territoriale (FPT)**

Gouv. fédéral

- L'admission de tous les étrangers au pays, y compris les résidents temporaires et les résidents permanents et l'établissement des critères d'admissibilité pour les programmes d'établissement dans les provinces et territoires, **à l'exception du Québec.**

Relation fédéral-provincial

Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains

- Québec a la responsabilité exclusive de la sélection ses immigrants économiques et peut établir ses propres critères de sélection pour ceux-ci
- Québec a également un pouvoir de sélection sur les réfugiés réinstallés (FED : détermine qui est un réfugié et désigne les réfugiés à réinstaller)
- Québec a l'entière responsabilité de la prestation de services d'établissement et d'intégration sur son territoire, et elle reçoit une subvention annuelle
- Québec fixe ses propres niveaux d'immigration, en fonction des paramètres de *l'Accord Canada-Québec*.

« Il existe **différentes voies d'immigration** selon la situation d'un étranger et les raisons pour lesquelles il souhaite **visiter** le Canada ou y **rester** »

Temporaire

- Visiteurs
- Étudiants étrangers
- Travailleurs temporaires

Permanent

- Immigration économique
- Regroupement familial
- Réfugiés
- Personnes protégées
- Motifs d'ordre humanitaire

Les résidents temporaires

5 774 369 visas et autorisations de voyage

Ont été délivrés au Canada en 2019

Visiteurs

- Autorisation de voyage électronique **[AVE]**
- Visa de résident temporaire **[VRT]**

Travailleurs temporaires

- Programme des travailleurs étrangers temporaires **[PTET]**
- Programme de mobilité internationale **[PMI]**

Étudiants étranger

Les résidents permanents

«La personne qui obtient le statut de résident permanent a les **mêmes droits et devoirs qu'un citoyen canadien**, à l'exception du droit de vote, de se présenter à une élection ou d'occuper un emploi qui requiert une autorisation de sécurité de haut niveau.»



Un résident permanent peut toujours se voir interdit de territoire, notamment s'il commet un acte de grande criminalité (passible d'une peine maximum de 10 ans, ex: conduite avec facultés affaiblies)

Passer d'un statut temporaire à un statut permanent

En 2019, **74 586** personnes sont passées du statut de résident temporaire à celui de résident permanent

- **11 566** détenteurs de **permis d'études**. La majorité de ces personnes entrant comme immigrants économiques.
- **63 020** détenteurs de **permis de travail temporaire**.

Passer d'un statut temporaire à un statut permanent

Processus au Québec

Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Diplômé du Québec

- Diplôme du Québec admissible
- Expérience de travail au Québec
- Emploi au Québec présentement
- Connaissance du français oral de niveau intermédiaire avancé.

Travailleur étranger temporaire

- Emploi au Québec présentement
- Occupé un tel emploi au Québec durant au moins 24 des 36 derniers mois
- Connaissance du français oral de niveau intermédiaire avancé.

Les résidents permanents

Processus au Québec

①

Demande de certificat de sélection du Québec (CSQ)

- Déclaration d'intérêt sur le portail Arrima
- Évaluation connaissances linguistiques en français
- Faite la demande officielle CSQ



②

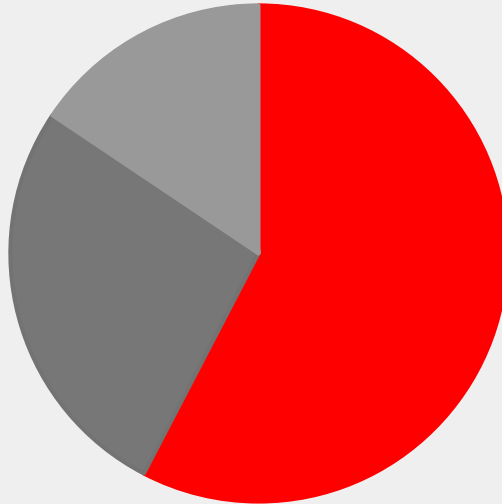
Demande de résidence permanente

- Demande de travailleurs qualifiés
- Examen médical complet
- Réception lettre introduction

Les résidents permanents

Immigration économique

- Pénuries sur le marché du travail canadien
 - Population canadienne vieillissante
- 25% de la population sera âgée de plus de 65 ans en 2035



58%

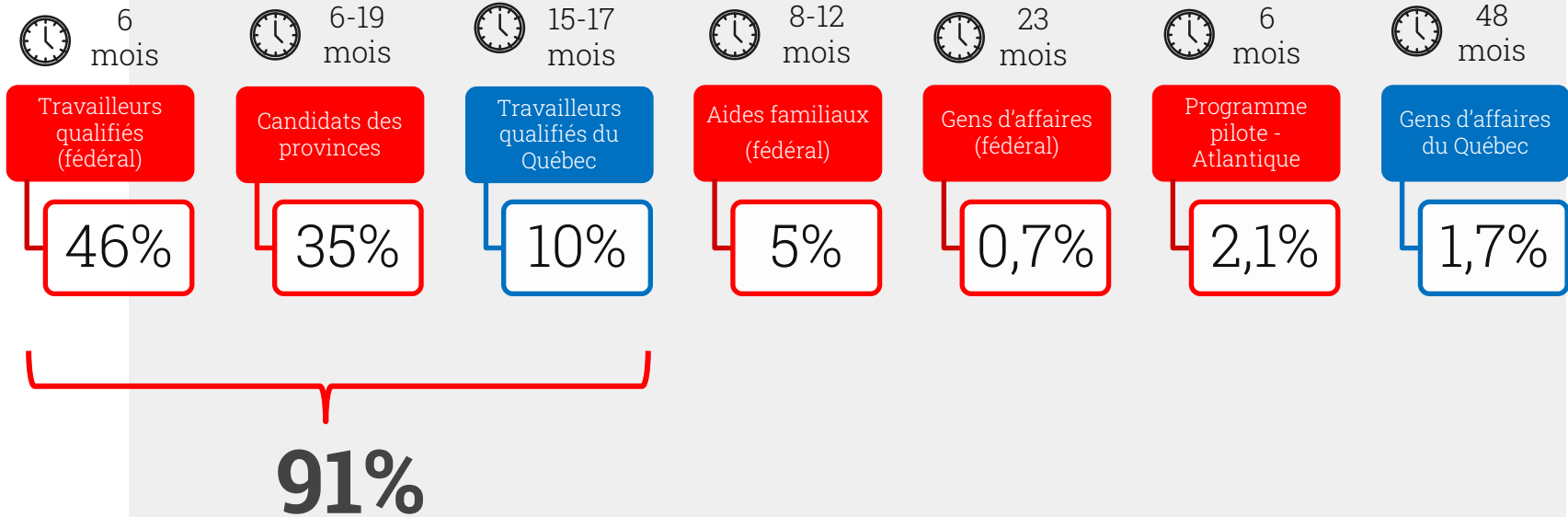
Des **341 180** résidents permanents admis au Canada en 2019 appartiennent à la catégorie de **l'immigration économique**

« L'immigration est un moteur essentiel de la **progression de l'économie canadienne**, notamment dans le contexte des **faibles taux de natalité** et compte tenu de son rôle vital dans la croissance de la population en âge de travailler, et continuera de l'être. **On s'attend à ce qu'au début des années 2030, la croissance démographique du Canada repose exclusivement sur l'immigration.** [...] Par conséquent, **le Canada doit être prêt à faire face à la concurrence internationale pour attirer de jeunes travailleurs qualifiés et mobiles.** »

Entre 2017 et 2018, l'immigration nette a représenté **80 %** de l'augmentation de la population canadienne

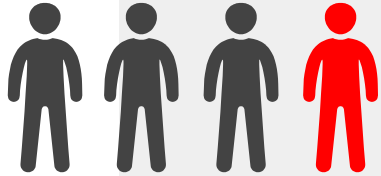
Les résidents permanents

Immigration économique

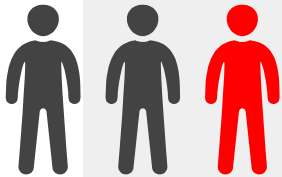


Les résidents permanents

Immigration économique



Au Canada, environ **1 travailleur sur 4** est un **immigrant**



En 2016, **plus d'un tiers** des **aides infirmiers, des aides-soignants** et des associés au service de soins aux patients au Canada étaient des immigrants

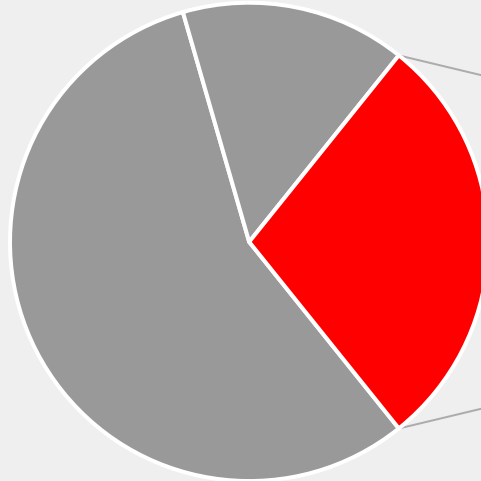
En 2016, **600 000 travailleurs indépendants immigrants** employaient plus de **260 000 Canadiens**

Les résidents permanents

Regroupement familial

27%

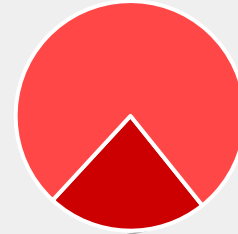
Des **341 180** résidents permanents admis au Canada en 2019 appartiennent à la catégorie de **regroupement familial**



75%
Époux,
conjoints,
enfants



12-13
mois



Parents,
grands-
parents



20-24
mois

24%

Regroupement familial

1

Admissibilité

- Évaluation de l'admissibilité du demandeur (garant)
- IRCC (fédéral)

2

Engagements

- Garant : engagement envers l'obligation de remboursement
- Parrainé : engagement respect des valeurs québécoise et CSQ
- MIFI (provincial)

3

Évaluation

- Évaluation du dossier
- Véracité de l'union
- Demande de résidence permanente du parrainé
- IRCC (fédéral)

Exigences pour parrainer

- Avoir au moins 18 ans
- Être citoyen canadien, personne inscrite en tant qu'Indien ou un résident permanent
- Habite ou avec l'intention d'habiter au Canada
- Ne pas recevoir de prestation de dernier recours (sauf invalidité)
- Capacité de subvenir aux besoins essentiels si parents, enfants ou grand-parents

Exigences pour parrainer

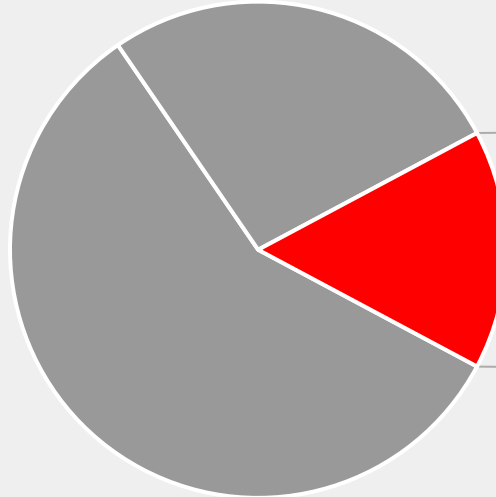
- Respect de toute ordonnance de pension alimentaire
- Ne pas avoir été condamné coupable de délits sexuels, menace ou infractions causant lésions corporelles, etc., à l'encontre d'un membre de sa famille, conjoint, époux, etc.
- Ne pas être visé par une mesure de renvoi ni être détenu
- Époux/conjoint de fait doit avoir plus de 16 ans

Les résidents permanents

Réfugiés, personnes protégées
et considérations humanitaires

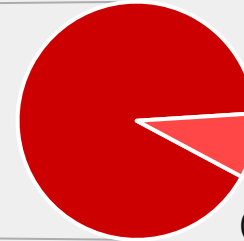
16%

Des **341 180** résidents permanents admis au Canada en 2019 appartiennent à la catégorie de **personnes réfugiés, personnes protégées et considérations humanitaires**



91%
Réfugiés et
personnes
à protéger

🕒 25
mois



22 à 36
mois




Considérations
humanitaires

9%

Personne protégée

Selon la LIPR, une personne reconnue par le Canada soit comme :

- 
- a) Réfugié au sens de la Convention
 - b) Personne à protéger (ex: risque de torture)

Réfugiés

Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés

Définition de *réfugié*

96 A qualité de réfugié au sens de la Convention – le réfugié – **la personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social ou de ses opinions politiques :**

- a) soit se trouve hors de tout pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de chacun de ces pays;
- b) soit, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ni, du fait de cette crainte, ne veut y retourner.

Demandeurs d'asile

- Couverture temporaire des soins de santé
- Services immédiats et essentiels à l'arrivée (ex: logement)
- Cours de français
- Aide financière de derniers recours
- Aide juridique (pour la préparation de la demande)
- Éducation préscolaire, primaire et service de garde

Motifs d'ordre humanitaire

1,37%

Des résidents permanents
admis en 2019

« La LIPR autorise le ministre de l'IRC à accorder **le statut de résident permanent** à des personnes et à leur famille **qui ne seraient pas autrement admissibles dans le cadre d'une catégorie d'immigration** »

- Dispositions discrétionnaires
- Aucune couverture
- Pas de sursis au renvoi

Personnes sans statuts

- un touriste ou un résident temporaire qui n'a pas obtenu le renouvellement de son visa de touriste, de son permis d'études ou de son permis de travail arrivé à échéance, et qui n'a pas quitté le Canada;
- une personne dont la demande d'asile a été refusée, qui a épuisé tous les recours possibles et qui n'a pas obéi à une mesure de renvoi;
- une personne qui a traversé illégalement la frontière et qui ne s'est pas rapportée aux autorités.